

WEBINAIRE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'utilisation de la réduction d'impôts pour les dons aux associations de solidarité internationale

PUBLIC CONCERNÉ

Associations Locales de Solidarité Internationale (ALSI)

FORMAT

CONFÉRENCE

Descriptif

Les bailleurs de fonds imposent aux associations locales de solidarité internationale un auto-financement, souvent à hauteur de 50 à 70%. Ces associations mobilisent ces fonds de manières diverses (collectes, animations, ...).

Toutefois, après plus de 12 années d'expériences, nous avons constaté que les engagements financiers des bénévoles sont rarement pris en compte, alors qu'ils peuvent, par un usage pertinent de la loi "coluche" permettre de **mobiliser des sommes non négligeables (sans valorisation), souvent jusqu'à 5 à 6 000 euros pour une très petite association.**

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE

- Guide méthodologique envoyé à chaque participant (50 pages)

Intervenant

Yannick LECHEVALLIER
Directeur

Agence COOP DEC Conseil

Dates

Mercredi 20 novembre

Mardi 10 décembre

Mercredi 18 décembre

Jeudi 19 décembre

Horaires

Jour 2 de 20h à 21h

Jour 3 de 16h à 17h

Jour 4 de 20h à 21h

Jour 5 de 13h à 14h

Tarif

19.90 € TTC /pers

Agence COOP DEC Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 €

SIRET : 444 247 621 00022 - APE 741G - 30 rue Claude Tillier – 75 012 Paris

Organisme de formation en cours d'enregistrement auprès de la DRTEFP de la région d'Ile de France

TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100022

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél : 01.40.09.20.26